



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2023-ABV-22-06 /
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION
DES MARCHES DU PAGERE**

Référence des Accords de financement :

- ▶ **Don FAE: N°5600155005451**
- ▶ **Don FAT : N°5900155017857**

N° d'identification du Projet : P-Z1-EAO-012

1. L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a obtenu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement en vue du financement du **Projet d'Amélioration de l'Environnement propice à la Gestion Durable et Equitable des Ressources en Eau dans le bassin de la volta**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre des Dons FAE et FAT pour financer le contrat de consultant relatif au recrutement d'un Spécialiste en passation des marchés.
2. Sous la supervision directe du Coordonnateur du projet, le Spécialiste en passation des marchés sera chargée de la mise en œuvre des activités d'acquisition du projet notamment (i) la planification des acquisitions à travers un Plan de passation des marchés (PPM) ; (ii) la mise en œuvre du PPM à travers la conduite des processus d'acquisitions ; (iii) la gestion des contrats, la coordination, et le suivi des activités de passation des marchés dans le respect des Accords de Financement du projet. De manière non limitative, le Spécialiste en passation des marchés accomplira les principales activités et tâches suivantes :
 - ***Au titre de la planification des acquisitions***
 - Planifier à travers un Plan de passation des marchés (PPM) conforme au modèle-type en vigueur de la Banque africaine de développement, l'ensemble des acquisitions du projet financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque, conformément à l'Accord de Financement du projet, au rapport d'évaluation du projet, et au Plan de travail annuel budgétisé (PTAB) approuvé par la Banque ;
 - Veiller à l'actualisation annuelle et autant que de besoin du Plan de passation des marchés (PPM) afin de refléter les besoins réels d'acquisition du projet et les impératifs de mise en œuvre des processus d'acquisitions.
 - ***Au titre de la conduite des processus d'acquisitions***
 - Veiller à la mise en œuvre du Plan de passation des marchés tel qu'approuvé par la BAD et conformément aux délais de passation des marchés prescrits ;
 - Veiller à la conduite des processus d'acquisitions du projet de manière diligente, efficace et efficiente conformément aux méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque africaine

- de développement ;
 - Elaborer les avis à manifestation d'intérêts et les Demandes de propositions ;
 - Participer aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et élaborer les procès-verbaux d'ouverture des plis, les rapports d'évaluation des offres ainsi que les procès-verbaux d'attribution de marchés ;
 - Organiser les séances de négociation des contrats de consultants et procéder à la finaliser des projets de contrats et leur signature par les parties après l'avis de non-objection du bailleur ;
 - Assurer le traitement des plaintes conformément aux règles et procédures applicables de la BAD.
- ***Au titre de la gestion des contrats***
 - Proposer des outils de gestion et de suivi des contrats permettant d'apprécier le niveau de performance dans l'exécution des contrats ;
 - Veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour assurer la supervision de l'exécution des marchés conformément aux exigences spécifiques de chaque marché ;
 - Veiller à l'évaluation des performances des prestataires à l'issue de l'exécution des marchés.
 - ***Au titre du rôle d'assistance, de conseils et de renforcement des capacités en passation des marchés***
 - Conseiller efficacement le Coordonnateur, les membres de la Cellule de Coordination du projet ainsi que les membres des commissions d'évaluation des offres et d'attribution des marchés sur les règles et procédures de passation des marchés de la Banque africaine de développement et les problématiques relatives à la passation des marchés du projet ;
 - Assurer le renforcement des capacités en passation de marchés des membres de la Cellule de Coordination du Projet ainsi que des membres des commissions d'évaluation des offres et d'attribution des marchés.
 - ***Au titre de la tenue de l'archivage des documents de passation des marchés***
 - Mettre en place un système de classement et d'archivage physique et électronique des documents de passation des marchés permettant de retracer toutes les étapes des processus de passation et d'exécution des marchés y compris les paiements des contrats.
 - ***Au titre de la production des rapports d'activités sur la passation des marchés du projet***
 - Elaborer les rapports trimestriels d'activités sur la passation des marchés y compris la situation d'exécution du Plan de passation des marchés.

Les tâches détaillées du Spécialiste en passation des marchés sont précisées dans les Termes de référence du poste qui peuvent être sollicités auprès de la Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) aux adresses mentionnées ci-dessous ou consultés/téléchargés sur le site Web de l'ABV : <http://abv.int/>

3. Le Spécialiste en passation des marchés du projet sera un Consultant recruté pour la durée de mise en œuvre du projet à compter de la date de signature de son contrat. Cependant, la continuité de son contrat d'une année à l'autre est subordonnée à l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances sur la base des critères et indicateurs de performance définis dans son contrat de consultant.
4. L'Autorité du Bassin de la Volta invite les Consultants individuels intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le consultant devra répondre aux exigences de qualification suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau (BAC+4) ;
 - Avoir au minimum cinq (5) années d'expériences professionnelles dans le domaine de la passation des marchés publics dont au moins trois (3) ans en passation des marchés dans le

cadre de projets et programmes de développement financés par les banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque islamique de développement, etc.) ;

- Avoir une bonne maîtrise et pratique des règles et procédures de passation des marchés de la Banque africaine de développement ainsi que des Dossiers-Types d'Appel d'Offres (DTAO) de la Banque ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique (applications MS Office : Word, Excel, Powerpoint) ;
- Bonnes capacités de compréhension et de résolution des problèmes liés à la passation des marchés publics ;
- Avoir un esprit d'équipe, de leadership et d'initiative ;
- Avoir une bonne organisation, un sens élevé de l'intégrité et de bonnes relations interpersonnelles ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

NB : Compte tenu de l'urgence et des impératifs de mise en œuvre du projet, il est souhaitable que le candidat soit immédiatement disponible pour le démarrage de sa mission.

5. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :

- *Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et dûment signée par le candidat ;*
- *Un curriculum vitae (CV) actualisé, daté, signé et comportant les informations sur leurs formations académiques, expériences, compétences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission, avec mention de trois références professionnelles ;*
- *Les copies du diplôme et des attestations de travail ou attestations de bonne exécution justifiant les qualifications et expériences professionnelles du consultant pour la mission ;*
- Une proposition financière détaillée du Consultant pour la réalisation de la mission.

NB : Les propositions financières ne seront pas prises en compte dans le cadre de la sélection du Consultant qui par ailleurs ne sera effectuée que sur la base des qualifications (CV) des Consultants comme mentionné ci-dessous. Seule la proposition financière du Consultant retenu à l'issue du processus de sélection sera ouverte aux fins de la négociation du contrat.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org>.

7. La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel, prévue dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque africaine de développement notamment par la comparaison d'au moins 3 CV sur la base d'une liste restreinte de consultants qualifiés établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêts. La sélection sera effectuée en deux (2) étapes :

- La phase d'établissement d'une liste restreinte d'au moins trois candidats qualifiés pour la mission, c'est à dire répondant aux exigences minimum de diplôme et d'expériences requises dans les termes de référence de la mission ;

- la phase d'évaluation et de comparaison des CV des candidats de la liste restreinte afin de retenir le candidat le plus qualifié et le plus apte pour la mission.

Le candidat le plus qualifié pour la mission et classé premier à l'issue de l'évaluation des CV sera invité à une séance de négociation de contrat en vue de l'attribution du contrat.

L'évaluation des CV des candidats retenus sur la liste restreinte sera effectuée sur la base des critères et sous-critères suivants :

Critères	Score maximum (points)
I. Qualifications générales	30 points
a) Diplôme requis : - <i>Diplôme de niveau BAC+4</i>	10 points
b) Expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés publics : - <i>Cinq (05) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés publics = 18 points</i> - <i>Plus de cinq (05) années d'expérience = 0,25 point par année d'expérience supplémentaire avec un maximum de 2 points</i>	20 points
II. Adéquation pour la mission	70 points
a) Expérience professionnelle spécifique dans le domaine de la passation des marchés publics dans le cadre de projets et programmes de développement financés par les banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque islamique de développement, etc..) : - <i>Trois (03) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés dans un projet out programme de développement financés par les banques multilatérales de développement (BAD, Banque mondiale, Banque islamique de développement, etc.) = 49 points</i> - <i>Plus de trois (03) années d'expérience = 0,75 point par année d'expérience supplémentaire avec un maximum de 6 points</i>	55 points
b) Bonne pratique des méthodes et procédures d'acquisition de la Banque africaine de développement (BAD) : - <i>Deux virgule cinq (2,5) points par année d'expérience en qualité de Spécialiste en passation des marchés ou Assistant en passation des marchés dans un projet financé par la BAD</i>	10 points
c) Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) - <i>Cinq (5) points pour les trois applications (Word, Excel et Powerpoint)</i>	5 points

- Trois (3) points pour deux applications (Word et Excel ou Word et Powerpoint)	
- Deux (2) points pour une application (Word)	
Total	100 points

Seules les qualifications/expériences individuelles des consultants seront prises en compte pour l'évaluation des CV.

En cas d'égalité de points entre deux candidats classés premiers ex-aequo, la préférence sera accordée au candidat qui justifie du plus grand nombre d'années d'expérience en passation des marchés publics dans le cadre de projets financés par la Banque africaine de développement (BAD).

8. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures d'ouverture de bureaux, aux adresses ci-dessous :

Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) de 07H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 (TU) tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi ; Téléphone : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85 ; Email : secretariat.abv@gmail.com ; secretariat@abv.int

9. Les Manifestations d'intérêt rédigées en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) devront être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **20 juillet 2023 à 16 heures 00 mn (TU) et porter expressément la mention :**

« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Spécialiste en passation des marchés du projet PAGERE », et un avertissement « A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

**Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta,
Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane,
10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso,
Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.
Email : secretariat.abv@gmail.com ; secretariat@abv.int**

Le Directeur Exécutif

Robert Y. DESSOUASSI